



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 30 avril 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

**D - 20070273**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

## ***Enquête Publique. Projet du pont Bacalan-Bastide. Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Avis.***

M. Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après une phase de concertation, le conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans sa séance du 26 novembre 2006, a retenu la solution du pont levant pour son projet de réalisation d'un franchissement urbain de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure.

L'ouvrage est un pont à travée centrale levante, dégageant une passe navigable de 110m de large et un tirant d'air équivalent à celui du Pont d'Aquitaine en position haute et du Pont de Pierre en position basse.

Long de 433 m, le pont accueillera VL et PL sur deux fois deux voies, un transport en commun en site propre sur deux voies, 2 pistes cyclables et deux trottoirs. Les quatre piles centrales culminent à 87 m.

En concordance avec plusieurs documents de planification urbaine (SCOT, PLU, SDDUC, PDU), cet ouvrage a pour objectif de répondre à l'insuffisance actuelle des possibilités de franchissement du fleuve, en s'intégrant plus largement au projet de continuité des boulevards urbains entre les deux rives.

Le trafic moyen journalier est estimé à 37 000 véhicules lors de la mise en service prévue pour 2011 et à 42 000 véhicules à l'horizon 2020, dont 4% de poids lourds.

Compte tenu du type d'ouvrage et de son coût, ce projet nécessite le lancement de deux procédures de mise à l'enquête publique :

- L'une dans le cadre d'une demande d'autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau,
- L'autre au titre d'une procédure « Bouchardeau » destinée à informer le public et recueillir son avis sur les incidences environnementales du projet.

A la demande de la CUB, les deux enquêtes ont été conduites conjointement.

Les deux dossiers ont été mis en consultation publique du 6 mars au 6 avril 2007 à l'Hôtel de Communauté et dans les Mairies de Bordeaux, Bassens, Lormont, Cenon, Saint Louis de Monferrand, Floirac, Bouliac, Latresne, Bègles et Villenave d'Ornon.

Pour la Mairie de Bordeaux, les dossiers ont été consultables à l'Hôtel de Ville, ainsi que dans les mairies de quartier de Bacalan et de la Bastide.

Ces dossiers comportent plusieurs pièces :

- le dossier d'incidence sur l'eau, incluant une étude de navigation, une étude hydraulique et courantologique et un dossier Natura 2000.
- le dossier d'impact environnemental incluant une étude de qualité de l'air, une étude acoustique, une étude de trafic et une étude socio économique.

L'avis du Conseil Municipal est requis uniquement au titre de la loi sur l'eau, au regard des incidences sur le milieu aquatique.

Les conclusions laissent apparaître que le pont n'aura pas d'effet significatif sur la courantologie, sur la qualité des eaux superficielles ni sur la flore et la faune aquatique.

Les effets sur les crues de référence « événement centennal et exceptionnel », sont limités et font l'objet de mesures compensatoires dans les secteurs concernés en amont dans le lit majeur, à hauteur de l'île d'Arcins.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à donner un AVIS FAVORABLE.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Alexis BANAYAN**

